

Calls upon Member Governments to promote by all appropriate means the expansion of the international exchange of technical knowledge, especially through the United Nations and its specialized agencies; and

Requests the Secretary-General, in consultation with the executive heads of the interested specialized agencies through the Administrative Committee on Co-ordination, and taking into consideration the suggestions of Member Governments, to prepare a report for the ninth session of the Council setting forth:

1. A comprehensive plan for an expanded co-operative programme of technical assistance for economic development through the United Nations and its specialized agencies, paying due attention to questions of a social nature which directly condition economic development;

2. Methods of financing such a programme including special budgets; and

3. Ways of co-ordinating the planning and execution of the programme.

181 (VIII). Creation of a central publication for the promotion of and advising on development projects

*Resolution of 10 March 1949
(document E/1263)*

The Economic and Social Council

Takes note of the proposal of the American Federation of Labor for the creation of a central publication for the promotion of and advising on development projects¹ and of the note of the Secretary-General concerning this matter;² and

Recommends to the Secretary-General that he consider this proposal in carrying out his activities under General Assembly resolution 200 (III) and Council resolution 180 (VIII) on technical assistance for economic development.

182 (VIII). Report of the Food and Agriculture Organization of the United Nations on progress in the co-ordination of studies of suitable measures to bring about an increase in food production

*Resolution of 10 March 1949
(document E/1258)*

The Economic and Social Council

Takes note of the report submitted by the Food and Agriculture Organization of the United

¹ See document E/1083.

² See document E/1083/Add.1.

Invite les Etats Membres à favoriser par tous les moyens appropriés l'amplification des échanges de connaissances techniques sur le plan international, en particulier par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées; et

Prie le Secrétaire général, de concert avec les directeurs généraux des institutions spécialisées intéressées par l'entremise du Comité administratif de coordination en prenant en considération les suggestions des Gouvernements Membres, de préparer un rapport qui sera présenté à la neuvième session du Conseil et où seront exposés:

1. Un projet complet pour l'élargissement du programme coopératif visant à assurer, par l'entremise de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, l'assistance technique en vue du développement économique, en faisant la part due aux questions d'ordre social qui conditionnent directement le développement économique;

2. Les méthodes de financement de ce programme et notamment la création de budgets spéciaux; et

3. Les moyens d'assurer la coordination pour ce qui est de l'élaboration et de l'exécution du programme.

181 (VIII). Création d'une publication centrale destinée à encourager les projets de développement et à donner des avis à cet égard

*Résolution du 10 mars 1949
(document E/1263)*

Le Conseil économique et social

Prend acte de la proposition de la Fédération américaine du Travail tendant à la création d'une publication centrale en vue d'encourager les projets de développement et à donner des avis à cet égard¹, ainsi que de la note du Secrétaire général sur cette question²; et

Recommande au Secrétaire général de tenir compte de cette proposition dans l'accomplissement de la tâche qui lui a été assignée par la résolution 200 (III) de l'Assemblée générale et la résolution 180 (VIII) du Conseil sur l'assistance technique en vue du développement économique.

182 (VIII). Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les progrès réalisés dans la coordination des études concernant les mesures propres à augmenter la production des denrées alimentaires

*Résolution du 10 mars 1949
(document E/1258)*

Le Conseil économique et social

Prend note du rapport présenté par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

¹ Voir le document E/1083.

² Voir le document E/1083/Add.1.